



## Newsletter Février 2010

### Association

#### **Promotion des jeunes en tant que tâche tripartite**

Au mois de janvier, l'Association des Communes Suisses (ACS) a donné un avis au sujet de la révision totale de la loi fédérale concernant l'encouragement des activités de jeunesse extra-scolaires, ce qu'on appelle la loi sur les activités de jeunesse (LAJ). Le contexte des activités de jeunesse extra-scolaires a évolué, ce qui est visible surtout au plan communal. Du point de vue communal, la nécessité d'agir est par conséquent importante, un engagement plus soutenu au niveau fédéral est souhaitable.

L'ACS approuve en particulier l'ancrage légal de l'extension du soutien de la Confédération à l'animation en milieu ouvert et aux formes novatrices d'activités extrascolaires destinées aux enfants et aux jeunes ainsi que l'élargissement du groupe cible aux enfants fréquentant l'école infantine. L'ACS a pris connaissance avec beaucoup de satisfaction du fait que dans le projet de loi, la Confédération reconnaît en partie l'encouragement des activités de jeunesse comme une tâche commune de la Confédération, des cantons et des communes. Elle est d'avis que les objectifs formulés dans la loi ne peuvent être réalisés qu'au travers d'un engagement important et efficace de la Confédération.

#### **La diminution des prestations des CFF**

Dans sa lettre adressée à la direction des CFF, l'ACS critique l'augmentation de 15% des cartes journalières commune prévue à partir du 12 décembre prochain et la décision de limiter leur validité à partir de 9 heures durant la semaine. Cette mesure a pour effet que les excursions d'une journée avec la carte journalière commune deviendraient trop coûteuses surtout pour les personnes plus âgées et que par là même, une importante contribution en faveur de la promotion de la mobilité de ce groupe d'âge qui, comme chacun le sait, augmente du fait de l'évolution démographique serait supprimée, constate l'ACS avec préoccupation. Dans sa lettre adressée aux CFF, elle rappelle que les communes sont d'importants partenaires pour la fourniture des prestations dans le secteur des services ferroviaires.

### Actuel

#### **Législation postale: révision totale suspendue**

La Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats a besoin de renseignements plus précis sur l'ouverture contestée du marché postal. Au mois de mai de l'année dernière, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la nouvelle loi sur la poste. L'ouverture complète du marché,

soit la suppression du monopole exercé aujourd'hui encore par la Poste Suisse sur l'acheminement des lettres, constitue l'un des éléments clés du projet. La nouvelle loi sur la poste continuera en contrepartie à garantir un service universel sur l'ensemble du territoire. Le Conseil fédéral souhaite mettre en œuvre ces objectifs d'ordre général dans le cadre de la nouvelle loi sur l'organisation de la Poste également adoptée, qui règle l'organisation de l'entreprise fédérale de la poste. La Commission des transports et des télécommunications du Conseil national a décidé de reporter au prochain trimestre la discussion par article portant sur la loi sur la poste et la nouvelle loi sur l'organisation de la poste. Les délibérations portant sur les deux projets de loi devraient être reprises en mai. L'ACS s'engage en faveur d'un droit de codécision des cantons et des communes lors de la détermination de l'étendue de l'approvisionnement de base des services postaux et des services de paiements.

#### **Micropollutions coûteuses**

L'Office fédéral de l'environnement souhaite que les grandes stations d'épuration des eaux usées (STEP) soient modernisées au cours des années à venir en vue de l'élimination de substances organiques. Une

modification correspondante de l'ordonnance sur la protection des eaux a été soumise à consultation. L'organisation Infrastructures communales (IC) de l'Union des villes suisses et l'ACS ainsi que les exploitants des grandes stations d'épuration estiment que la proposition n'a pas atteint le niveau de maturité nécessaire et n'est financièrement pas supportable pour les villes et les communes concernées. L'IC critique le fait que la Confédération envisage de modifier l'ordonnance bien que le rapport de synthèse concernant les projets pilotes établis jusqu'à présent ne soient disponibles qu'à la fin de l'année 2010.

Information: Organisation Infrastructures communales, [www.kommunale-infrastruktur.ch](http://www.kommunale-infrastruktur.ch)

### **Exonération fiscale de la solde allouée pour le service du feu**

Le Conseil fédéral souhaite exonérer de l'impôt sur le revenu la solde allouée pour le service du feu. Elle est ainsi mise sur un pied d'égalité avec la solde pour le service militaire, celle pour le service de protection civile et l'argent de poche pour le service civil. Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la procédure de consultation et a chargé le Département fédéral des finances de rédiger un projet de loi correspondant. Le Conseil fédéral propose de limiter à 3000 francs pour l'impôt fédéral direct le montant maximal des soldes exonérées versées. De nombreux participants à la

consultation ont d'ailleurs demandé qu'une limite soit introduite; celle-ci devrait permettre d'empêcher d'éventuels abus. L'ACS se déclare satisfaite de cette décision. Elle a salué le projet issu d'une motion de Boris Banga, syndic de Granges, et l'a soutenu dans sa réponse à la consultation.

## **Manifestations**

### **InfoSocietyDays: Forum spécial cyberadministration**

C'est du 8 au 12 mars que se dérouleront les InfoSocietyDays 2010 à la BEA bern expo. Trois forums s'y dérouleront de nouveau: le Swiss eEducation Forum (8 mars), le Swiss eGovernment Forum (9 et 10 mars) et le Swiss eHealth Forum (11 et 12 mars). L'ACS est membre du comité de patronage du Swiss eGovernment Forum dont les points forts sont les suivants: «Collaboration dépassant le cadre de l'administration – management des processus en tant que facteur de réussite» ainsi que «Entreprises et citoyens à la loupe – de l'administration au centre de prestations de service». Les processus administratifs sont souvent larges et requièrent une collaboration en lieu et place d'une action isolée. C'est la raison pour laquelle le potentiel de la cyberadministration ne pourra être exploité entièrement que si les autorités coopèrent de manière globale.

Informations: [www.infosociety-days.ch](http://www.infosociety-days.ch)

### **Politforum Thoune:**

#### **autonomie communale**

Le 5<sup>e</sup> Politforum Thoune des 12 et 13 mars est placé sous le titre «Autonomie communale adieu!? – Combien de temps va-t-elle encore durer?». Dans le cadre d'exposés d'impulsions et de tables rondes, la question de savoir ce que signifie réellement l'autonomie communale va être passée au crible à Thoune. Quelle est l'autonomie des communes? De quelle manière celle-ci s'est-elle développée par le passé? A quels changements doit-on s'attendre à l'avenir? Le programme est structuré thématiquement en deux blocs: le vendredi, on passera en revue la question des structures communales (autonomie en matière d'organisation et d'activités). Le samedi, on se concentrera sur le rôle des finances communales.

Information et inscription: tél. 031 330 19 90, fax 031 330 19 80, [politforum.thun@bwdbern.ch](mailto:politforum.thun@bwdbern.ch), [www.politforumthun.ch](http://www.politforumthun.ch)

#### **Politique sociale communale**

C'est le 24 juin qu'aura lieu à Neuchâtel l'assemblée générale de l'ACS et le séminaire «Politique sociale – les communes y apportent des contributions importantes». Le programme détaillé sera disponible début avril.